Archives parlementaires

Discours de la députation de Fontenay-sous-Bois, qui dépose sur l'autel de la patrie tous les instruments du fanatisme, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de Fontenay-sous-Bois, qui dépose sur l'autel de la patrie tous les instruments du fanatisme, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 143-144;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40348_t1_0143_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

présentes, pleins pouvoirs audit Amest de se pourvoir à la Convention nationale pour prendre connaissance de la fausse destitution.

Nous nommons, pour porter l'expédition du présent, tant au comité des amis de la patrie qu'au comité de sûreté générale les citoyens Paul Landry et ledit Amest, à ce présent qui ont accepté et signé avec nous, président, membres et les présents, et jour et an que dessus.

Ainsi signé : Jean-Dominique LANDRY, *président ;* AMEST, *membre ;* Pierre LANDRY, D'EVOUGE, *membres ;* LANDRY, *officier, sous ses réserves ;* MÉRARD, SAVOURET, *notables ;* MERCIER, Lucien OBERT, Antoine DALISSANT, LEFEVRE, Paul LANDRY, Claude HARDY, *après que le citoyen* François APERT, *un des membres dudit comité a refusé de signer, sans déduire les causes et moyens.*

Délivré par moi, secrétaire-greffier du comité de surveillance.

LANDRY, *secrétaire-greffier;* LANDRY, *président.*

IV.

Discours de la députation de la commune de la Ferté-Alais (1).

A la Convention nationale.

Citoyens représentants,

Les sans-culottes de la ville et canton de la Ferté-Alais, district d'Étampes, département de Seine-et-Oise, ont reçu dans leur sein, avec les signes de la joie la plus vive, le citoyen Couturier, l'un de vos collègues, qui, à la satisfaction générale, et aux cris mille fois répétés de *Vive la République! vive la Montagne! vive Couturier! guerre aux tyrans et aux despotes coalisés!* a régénéré les autorités constituées, et mis en activité le comité de surveillance.

La Société populaire qui, jusqu'alors, n'existait pas, a été par lui établie et s'est formée sur-le-champ.

Déjà sont détruits tous les signes du despotisme qui sont remplacés par les étendards de la liberté. Le drapeau de la garde nationale, que la commune avait reçu de l'infâme d'Orléans, et qui était taché par les emblèmes de la royauté, a été brûlé au pied de l'arbre de la liberté et les cendres en provenant, jetées au vent.

Le fanatisme est écrasé du même coup. Déjà les saints plus dociles se prêtent à une métamorphose utile : les commissaires de la Ferté en déposent l'argenterie sur l'autel de la patrie, et les cloches sont remises au district.

Deux citoyens portaient nom Leroy. Ce nom choquait l'oreille de vrais républicains, et, sur leur demande, Couturier sans sel et sans eau, les a baptisés : ils s'appellent *Le Libre.*

Pour consacrer à jamais cette régénération bienfaisante, et témoigner sa reconnaissance à ce représentant montagnard, la municipalité a arrêté, aux acclamations générales, que la rue qu'il a habitée porterait dorénavant le nom de Couturier.

Les habitants de la Ferté-Alais, vous portent ici leurs vœux. Recevez, citoyens représentants, l'assurance de leur soumission entière aux lois et leurs félicitations sur vos glorieux travaux. Parlez, leurs bras, leurs fortunes, leur sang sont voués à la patrie.

Mais il est un bien, un bien nécessaire, c'est que vous restiez à votre poste jusqu'à ce que la liberté soit affermie sur des bases inébranlables. Le bien général du salut de la patrie exige que le vaisseau de la République ne soit pas confié à des mains inhabiles. Restez donc à votre poste. Et *Vive la Liberté ! vive l'Egalité ! vive la Montagne ! et vive à jamais la République !*

(Suivent 86 signatures.)

Extrait du registre du dépôt d'argenterie du district d'Etampes (1).

Aujourd'hui quintidi brumaire, l'an deux de la République, se sont présentés les citoyens Marquet, maire, Rousseau, Noël, officiers municipaux de La Ferté Aleps, lesquels ont déposé au district une croix de procession d'argent, pesée par le citoyen Enard, orfèvre, requis à cet effet, et s'est trouvée, distraction faite des corps étrangers, pesée trois mares un gros; quatre chandeliers, neuf mares, trois onces, six gros;

Une lampe, cinq mares quatre gros;

Une autre petite lampe, deux mares, une once, sept gros;

Un encensoir et sa navette, trois mares, sept onces, trois gros;

Deux burettes, un mare, deux onces, cinq gros;

Une vierge avec sa médaille, trois mares, sept onces, six gros;

Une couronne servant au soleil, trois onces, deux gros;

Six pierres fines montées en or et deux fausses, qui seront remises au receveur du district;

Cinq cloches, dont quatre de La Ferté et une de Guignevillle. Desquels objets ils demeurent déchargés, et dont le district se charge.

Et ont signé : MARQUET, *maire ;* ROUSSEAU, *officier,* NOEL, *officier.*

Pour expédition :

LEVASSEUR; CROSNIER, *secrétaire.*

V.

Discours de la députation de la commune de Fontenay-sous-Bois (2).

Citoyens représentants,

Les officiers municipaux, notables et membres de la Société populaire de la commune de Fontenay-sous-Bois, comme habitants de la campagne, ne sont point éloquents, ils ne savent point faire de beaux discours, mais ils savent sentir et agir. Ils viennent déposer sur l'autel de la patrie tous les instruments du fanatisme. Trop longtemps ces hochets de la superstition ont servi à nous abuser; nous sommes persuadés qu'ils seront beaucoup plus utiles à la République lorsqu'ils seront employés à combattre

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.
(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

les ennemis de notre liberté et de la République.

Le district du bourg de l'Égalité nous ayant invités, par un arrêté, de réserver les vases prétendus sacrés et le soleil qui ne nous donnait aucune lumière, nous préférons en faire le sacrifice, et nous reposer sur celles de la Convention nationale, toujours persuadés qu'elle nous guidera dans le vrai chemin de la vertu et de la philosophie : c'est pourquoi la commune de Fontenay vous invite, citoyens législateurs, à rester à votre poste jusqu'à ce que les ennemis de notre liberté soient exterminés.

GÉNISSON.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (1).

La commune de Saint-Germain vient offrir l'argenterie de son église; elle demande à s'appeler désormais *Vieux-Corbeil*.

La commune d'Yerres, district de Brunoy, fait la même offrande. Elle demande que son église serve désormais de lieu d'assemblée à une Société populaire; que Marat et Lepeletier y remplacent les saints et que la statue de la liberté soit placée sur l'autel.

Renvoyé au comité des domaines.

La commune de Crété (Créteil), celle de Gennevilliers font la même offrande.

La commune de Châtillon fait la même offrande. Elle demande à se nommer désormais *Montague-la-Réunion*.

Renvoyé au comité de division.

La commune de Fontenay-sur-Oise (Fontenay-sous-Bois), celle de Thiais et celle de Jagny font la même offrande. Cette dernière destine les confessionnaux de son église à servir de guérites aux défenseurs de la patrie.

La notice de tous ces dons sera insérée au *Bulletin* avec mention honorable.

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 421, p. 309). D'autre part, l'*Auditeur national* [n° 418 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 5] et les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 317 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 1471, col. 1] rendent compte de ces diverses offrandes dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Les communes de Hières (Yerres), Créteil, Châtillon, Saint-Germain, Fontenay et plusieurs autres annoncent qu'elles ont abjuré les erreurs de leurs pères et font offrande à la patrie des vases et ornements de leurs églises. Elles demandent que ces églises servent désormais à la tenue des séances de Sociétés populaires et que les confessionnaux soient convertis en guérites.

II.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Plusieurs communes ont déposé sur l'autel de la patrie les vases et les dépouilles de leurs églises. Parmi les différents orateurs qui ont présenté ces hochets de la superstition, on a entendu avec plaisir celui de Châtillon, qui a annoncé que le ci-devant curé de cette paroisse, quoique âgé de 60 ans, va terminer sa vie pastorale par un mariage républicain.

La section Lepeletier, ci-devant Quatre-Vingt-Douze, vient prier la Convention de nommer des commissaires pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier, qu'elle doit célébrer le 24.

L'Assemblée défère à ce vœu patriotique (1).

Suit l'invitation de la section Lepeletier (2).

« Citoyens représentants,

« La section Lepeletier, ci-devant 1792, vient vous inviter à assister à l'inauguration des bustes de Le Peletier et Marat qu'elle se propose de placer dans le lieu de ses séances, et dont la fête civique se célébrera demain 24 brumaire.

« Tous les républicains de la section y porteront la résolution invariable de vivre libres ou de mourir.

« Nous venons aussi, citoyens représentants, vous exprimer le vœu de la section. Restez à votre poste jusqu'à ce que la République française soit généralement reconnue ! Vous en avez décrété les bases sur les principes impérissables de la Liberté, de l'Égalité, de l'Unité et de l'Indivisibilité; vous seuls pouvez l'élever au point de perfection où elle parviendra, ou bien nous périrons tous pour vous soutenir et vous défendre.

« Paris, ce 23 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« F. DESFIEUX, *président;* OLLIVAULT, *secrétaire.*

« Le rassemblement est à la Bibliothèque nationale, rue de la Loi, ci-devant Richelieu, à 9 heures du matin. »

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (3).

La section de Lepeletier, se proposant de célébrer demain l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier, invite la Convention à l'honorer de sa présence.

Douze membres y assisteront.

La section de Marat vient manifester le même désir, et obtient le même succès (4).

Suivent les documents se rapportant à cette invitation (5).

Section de Marat et de Marseille.

Séance du 22 brumaire, an II de la République une et indivisible.

L'assemblée générale arrête, à l'unanimité, que les citoyens Rougevin, Brandon, Momoro père, Giraud, Rosières, Thibault, Sauvage, Boulard, Dupré, Souffrignon, Joanot, Aimard, Vincent, Krichelbergk, Norbert, Case, Lesueur, Herouard Liénard, Millière, sont chargés de présenter à

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 197.
(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.
(3) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 421, p. 320).
(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 198.
(5) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.